



à 10g/L



AGRÉABLEMENT PARFUMÉ
AU CITRON

RESTAURATION PROFESSIONNELLE

SANOMATIC POUDRE

POUDRE LAVE-VAISSELLE

Réf : MATPOUD



LAVE-VAISSELLE

SANOMATIC POUDRE est sans phosphate ni chlore pour le nettoyage de la vaisselle en machine. Adapté pour le **nettoyage de la vaisselle en machine ménagère et semi-industrielle** (ne pas utiliser sur l'argenterie). Avec une formule équilibrée en agents alcalins et polycarboxylates, dégraisse parfaitement la vaisselle, et est très efficace sur les taches pigmentaires (thé, café,...). L'oxygène actif libéré au cours du lavage facilite le nettoyage et favorise l'hygiène de la vaisselle. Agréablement parfumé avec une note de citron.

Domaines d'application : cuisines collectives & industrielles, laboratoires agro-alimentaires, professionnels de la restauration, métiers de bouche (boulangerie, pâtisserie, boucherie, charcuterie, traiteur, chocolatier...).

- DÉGRAISSE ET ÉLIMINE LES TACHES TENACES
- ASSURE UN BRILLANT SANS TACHES
- AGRÉABLEMENT PARFUMÉ
- CHARGÉ EN OXYGÈNE ACTIF

SANOMATIC POUDRE

CONDITIONNEMENT

- Stocker à l'abri du gel et des fortes chaleurs
- Usage strictement professionnel
- DLUO : 2 ans



Seau 10 kg

PROPRIÉTÉS

Aspect : Poudre granulée

Couleur : Blanc et bleu

Densité : $1.17 \pm 0,01 \text{g/cm}^3$

Parfums disponibles : Citron

pH à 10 g/L : $10.8 \pm 0,5$

pH
10,8

Contient parmi d'autres composants : (Règlement CE N° 648/2004 - 907/2006) : 5% ou plus, mais moins de 15% : agents de blanchiment oxygénés ; moins de 5% : agents de surface non ioniques, phosphonates, polycarboxylates. Contient : parfum.

Filière d'élimination : emballage vide vers la filière de recyclage plastique.

Geste éco-responsable : rincer l'emballage à la dernière utilisation.

Biodégradabilité : contient exclusivement des tensioactifs et agents de surface conforme au règlement (CE) 648/2004.

MÉTHODOLOGIE



Lave-vaisselle



💧 (1) Selon le type de salissures et la dureté de l'eau, mettre de 2 à 4 grammes par litre d'eau.

RÉGLEMENTATION

Dangereux - Respecter les précautions d'emploi - Usage strictement professionnel.

Conforme à la législation réglementant les produits de nettoyage des appareils et récipients destinés à être en contact avec les denrées alimentaires. (Arrêté du 8 septembre 1999 modifié par l'arrêté du 19 décembre 2013). Conforme à la biodégradabilité des détergents (règlement CE N° 648/2004). PRECAUTION D'EMPLOI ET DE STOCKAGE Les recommandations complètes relatives aux précautions d'usage et d'élimination du produit sont disponibles sur la fiche de données de sécurité du produit.